

Communiqué de presse du 19 janvier 2026
RD1075 : RDV le 3 février au Tribunal administratif

Après trois ans de silence, le Département a finalement produit une défense tardive, qui a entraîné un report de l'audience. Appuyé sur une série de contre-vérités, le mémoire du Département va jusqu'à nier ses propres statistiques : depuis le début des travaux, en seulement 4 ans, le trafic routier a augmenté de 7,5 %.

Le Département s'inquiète-t'il ou joue-t'il la montre ? Suite au recours déposé il y a plus de trois ans contre le projet d'élargissement de la RD1075, la collectivité iséroise n'avait pas daigné se défendre. Mais brusquement, le 5 janvier, elle dépose un mémoire en défense de 42 pages. En principe, ce mémoire produit après la « clôture de l'instruction » le 29 décembre par le Tribunal administratif n'aurait pas dû être pris en compte. Mais le tribunal en a décidé autrement. Il a donc rouvert l'instruction du dossier... jusqu'au 29 janvier prochain. Après des années d'atermoiements, cette accélération du calendrier judiciaire interroge.

Conséquence de ce décalage procédural : l'audience prévue initialement le 20 janvier aura finalement lieu le 3 février à 10h. Autre fait nouveau : les deux recours déposés dans ce dossier seront examinés en même temps. Il s'agit du recours contre la Déclaration d'utilité publique (DUP) et celui contre l'Autorisation environnementale (AE). Les Lichens et Trièves Mobilité Responsable (TMR) Salut Cami, qui sont initiatrices de ces actions contentieuses aux côtés de familles et agriculteur·ices riveraines de la route, ainsi que d'Alternatiba, se félicitent que la justice s'apprête enfin à dire le droit dans ce dossier.

La défense du Département n'est pas que tardive, elle est aussi étayée d'une série de contre-vérités :

- d'abord, elle continue de nier la dimension interdépartementale du projet et d'affirmer que « *l'État n'assure pas de réelle gouvernance des projets départementaux relatifs à la RD1075* ». Or, la DREAL PACA est bel et bien instituée « [pilote de l'opération à l'échelle de l'itinéraire interrégional](#) ». Le projet s'inscrit d'ailleurs dans le [contrat de plan État-Région de PACA](#).

- ensuite, elle continue de prétendre que le « *risque d'accident* » est la « *raison d'être* » du projet. Pourtant, le document de pilotage de l'État ne fixe cet objectif qu'en second. Lors de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs n'avaient d'ailleurs pas manqué d'observer que « *les aménagements proposés ne sont pas, sauf erreur de la part de la commission d'enquête, corrélés avec les accidents* ». En octobre dernier, Bernard Perazio, le vice-président de l'Isère chargé des routes a d'ailleurs avoué en séance publique : « *Pourquoi engageons-nous ces travaux sur la départementale 1075 ? C'est tout d'abord le fait que l'autoroute A51 ait été abandonnée* ».

- enfin, et c'est le plus grave, elle continue de nier toute « *augmentation de la densité du trafic routier par le projet* ». Or, l'objectif premier de l'aménagement routier, clairement affiché dans les [documents de pilotage de l'État](#), est de « *conforter la robustesse et l'efficacité au bénéfice du développement économique et touristique* ». En pratique, selon les chiffres que publie le Département, le trafic a déjà augmenté de 7,5 % en quatre ans depuis le début des travaux : en 2018, on comptait 7032 véhicules par jour au col du Fau (dont 9,6 % de poids lourds). Pour 2022 (dernières données publiques disponibles), on compte 7550 véhicules par jour.

Le Département semble donc espérer gagner la partie à grands coups de fake news. Ironie de l'histoire, il a embauché pour ce faire le [cabinet d'avocats Helios](#), qui agit selon son site Internet « *en faveur de la transition environnementale des territoires* ». Devant le tribunal, l'alliance d'une collectivité résolument sourde aux enjeux écologiques et de juristes environnementalistes suffira-t-elle à sauver ce projet routier d'un autre âge ? Réponse dans quelques semaines...

**RDV le 3 février à 9h30 devant le Tribunal administratif de Grenoble,
place de Verdun pour un rassemblement et un point d'infos sur la lutte**

Contact :

Collectif des Lichens : leslichens@riseup.net / <https://lichens.trieves.cloud/piaille.fr/@leslichens>

Association TMR : contact@trieves-mobilite.fr

Lionel Perrin 07 81 87 81 14 / Christophe Trombert 06 44 06 42 22